

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22/22

Le TRENTE ET UN août de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT,*

MM ALMERO Jean-Jacques, Hubert MARTY, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : *Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corinne LACOSTE, Mme Sandrine VANCOPPENOLLE à Mme Véronique HAITCE, M. Eric GEORGET à M. Laurent ZANDONA M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY,*

Absents : *Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 23 août 2023

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Objet : Augmentation lignes de trésorerie

Dans le cadre du projet de construction de la maison pour tous, Madame le Maire demande au Conseil municipal d'augmenter les lignes de trésorerie autorisées par délibération n° 20/10 du 9 juillet 2022 indiquant la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité** :

- **ACCEPTE** d'autoriser Madame le Maire à augmenter la réalisation de lignes de trésorerie nécessaires au projet de construction de la maison pour tous à 200 000 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 31 août 2022.

Fait à Goyrans, le 31 août 2022

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans